

n° 54
=X=

Bulletin intérieur et
de liaison entre les
ANCIENS camarades
de l'immortelle
" B. A. - L. "



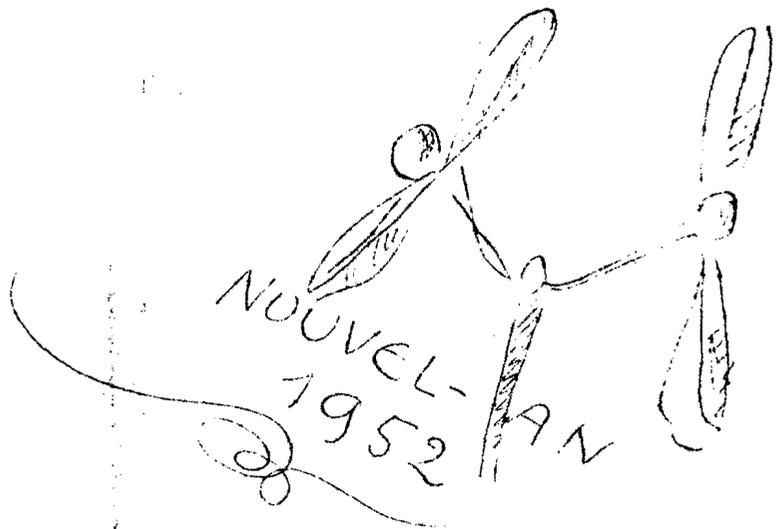
"
NOËL
1951



Que les Anciens de
la B. A. - L acceptent les
meilleurs vœux de santé,
de bonheur, de réussite à
l'occasion du renouvellement
de l'année !

De la part de tous les
Anciens.....

Pour eux et tous ceux
qui leur sont chers.....



D I S T I N C T I O N S

Par lettre du Général JACQUOT, nous apprenons les nominations à titre posthume de :

- dans la Légion d'Honneur -

Capitaine BENNETZ Georges

- dans la Médaille Militaire -

BURTIN Jean-Paul

MORGENTHALER Augustin

(Journal Officiel N° 285 du 2.12.51 (p.11909) décret du 21.11.51)

Nous sommes heureux de porter ces nominations à la connaissance des parents et amis de nos chers morts.

=====

N O S V I V A N T S

CARNET ROSE

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance

d' Yves J A C Q U E L O T

du 6e enfant de notre camarade, survenu le 17.7.51 à THIES (AOF).

Nos plus vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs voeux au poupon.

=====

A D R E S S E S

- Sergent-Chef LARCHE Raymond - S.P. 80.413 - T.O.E.
- MANG Paul - Boite postale N° 1049 - ABIDJAN (Côte d'Ivoire) AOF
- DUPRE Gaston - Sana "Les Genévriers" - VILLERS-LE-LAC (Boubs)

=====

LE M A R O C

Le Capitaine LEHN (E.M. du C.S.T.M. - 1er Bureau - RABAT -) nous communique :

J'ai déjà reçu plusieurs lettres d'anciens de la Brigade à la suite de l'appel paru dans le N° 53 du bulletin. Je tiens à apporter les précisions suivantes sur les possibilités qu'offrent les engagements de 2 ans pour le MAROC à tous ceux que la question peut intéresser, soit pour un parent, soit pour des amis ou connaissances.

- 1) - Par suite de la pénurie de cadres qui existe encore dans certaines formations du MAROC, l'avancement y est très rapide.

....

....

51.X. N° 54 SUITE B.

- 2) - Beaucoup de jeunes, en s'engageant, choisissent une Unité du TRAIN dans l'intention d'apprendre à conduire et de devenir mécaniciens. Or il n'y a pas que les unités du TRAIN qui forment des conducteurs et qui en utilisent. Par ailleurs les primes sont moins fortes dans les engagements dans le TRAIN.
- 3) - Les Corps où l'avancement est actuellement le plus rapide ce sont les Régiments de Tirailleurs. Le choix de ces Régiments est donc recommandé à ceux qui veulent faire carrière dans l'Armée. Le C.E.P. est exigé pour un engagement dans ces unités.
- 4) - Tout engagé au titre des Troupes du MAROC a droit au voyage retour payé pendant une durée de un an après le fin de son contrat d'engagement. Ceux qui veulent alors chercher une situation sur place ont donc un an pour faire un essai, avec la garantie de pouvoir rentrer en FRANCE sans frais si leur tentative ne réussit pas.
- 5) - Ceux qui possèdent un métier, qui savent et veulent travailler, trouvent assez facilement des occasions de s'établir au MAROC.
- 6) - Je suis tout disposé à fournir aux candidats éventuels tous les renseignements nécessaires sur les formalités à accomplir pour s'engager et à les orienter pour le choix de leur Arme, de leur Garnison, etc... A cet effet tous ceux qui m'écrivent ont intérêt à m'indiquer leur date de naissance, leur profession, leur niveau d'études (certificats ou diplômes) et leurs préférences.
- 7) - La possibilité de contracter un engagement de 2 ans est exceptionnelle et provisoire.
- 8) - Je serais par ailleurs très heureux de connaître l'adresse des anciens de la Brigade établis au MAROC. Qu'ils veuillent bien m'écrire.

=====

AVIS AUX RESISTANTS

Paris, 10 décembre. - On nous communique :

L'attention des Résistants est appelée sur les dispositions suivantes :

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE. - Le 25 mars 1952, prendra fin le délai pour le dépôt des demandes. Celles-ci sont reçues par les Offices départementaux des anciens combattants qui ont leur siège au chef-lieu du département.

RESISTANCE EXTRA-METROPOLITAINE. - Le décret N° 51.560 du 5 mai 1951 (J.O. du 18 mai 1951) a fixé les conditions d'attribution de la Carte du combattant volontaire de la Résistance aux membres FFL et aux membres de la Résistance ayant résisté dans les camps de prisonniers ou ayant servi dans les territoires d'outre-mer ou en territoires étrangers occupés par l'ennemi.

Les demandes seront reçues jusqu'au 18 mai 1952, terme de rigueur, à l'Office national des anciens combattants, 6 Bld. des Invalides - PARIS 7°

=====

A V I S

=====

COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE

Il est rappelé aux personnes ayant participé à la Résistance et susceptibles de se voir attribuer le titre de Combattant Volontaire de la Résistance créé par la loi N° 49-418 du 25 mars 1949 qu'elles doivent, sous peine de forclusion, déposer leur demande à l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Cité Administrative à Colmar avant le 26 mars 1952.

Le délai d'un an prévu par l'article 3 de la loi susvisée pour le dépôt des demandes de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance a été, en effet, porté à deux ans par la loi N° 51-697 du 24 mai 1951.

L'article 15 de la loi N° 51-632 du 24 mai 1951 a d'autre part, prorogé jusqu'au 1er janvier 1952 les délais prévus à l'article 8 de la loi du 25 mars 1949, relative au statut du Combattant Volontaire de la Résistance, pour le dépôt des demandes de prêts.

Tous les renseignements utiles au sujet de ces prêts vous ont été donnés par la circulaire N° 13.508 du 19 juin 1950 par l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre - Colmar.

COMBATTANTS D'INDOCHINE - REINTEGRATION DANS L'EMPLOI OCCUPE ANTERIEUREMENT

Une loi en date du 24 juillet 1950 a étendu aux militaires ayant servi en Extrême-Orient et qui se sont engagés postérieurement au 1er juin 1946, les dispositions de l'Ordonnance N° 45-875 du 1er mai 1945, relative à la réintégration, au réemploi et à la réadaptation des démobilisés, des prisonniers, déportés et assimilés.

Pour être valable, la demande de réintégration doit être notifiée à l'employeur dans le délai de trois mois suivant la démobilisation de l'intéressé, le terme de son hospitalisation ou de ses congés de fin de campagne ou de convalescence.

FACILITES DE TRANSPORT AUX FAMILLES DES RAPATRIES HOSPITALISES

Les dispositions antérieures accordant des facilités de transport aux familles des militaires admis dans les hôpitaux après leur retour de captivité, dispositions qui avaient été maintenues et étendues aux familles des déportés hospitalisés, sont toujours en vigueur.

Les parents de l'hospitalisé, dans l'ordre successoral, peuvent obtenir un bon de transport correspondant au voyage aller, du lieu de résidence des familles au lieu d'hospitalisation du prisonnier ou du déporté, le voyage de retour restant à leur charge.

Le bénéfice de ces dispositions est accordé :

- 1°) En cas de réception d'un certificat du médecin traitant ou d'un avis téléphonique adressé par l'hôpital pour informer de ce que l'état du malade donne de graves inquiétudes.
- 2°) Quand le prisonnier ou le déporté intéressé est hospitalisé pour une durée de trois mois au moins.

.....

... ..
 S'il s'agit d'une hospitalisation après rentrée dans la vie civile, le bénéfice d'un voyage gratuit peut être accordé, à condition de faire la preuve que la maladie qui a motivé l'admission en traitement hospitalier a été contractée en captivité ou en déportation et a été constatée lors du rapatriement.

Les demandes sont à adresser à l'Office départemental.

CONTRIBUTION AUX FRAIS D'HEBERGEMENT DANS LES CENTRES DE REPOS ET
DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Les anciens prisonniers et déportés, les démobilisés des campagnes de 1939-1945 et d'Indochine, les veuves de guerre non remariées, peuvent obtenir de l'Office départemental, une aide matérielle en cas de séjour dans un centre de repos, de cure ou tout autre établissement hospitalier nécessité par un état de santé déficient.

L'intervention de l'Office départemental peut aller, selon les cas et les situations matérielles, de l'équivalence du ticket modérateur des assurances sociales à la totalité des frais de séjour si les intéressés ne relèvent pas de cette institution.

Pour les démobilisés des campagnes de 1939-1945 et d'Indochine, s'ils ne sont pas encore titulaires de la Carte du Combattant, la qualité éventuelle de combattant pourra être supputée à l'examen soit du dossier de demande de carte déposé, soit de tous documents militaires établissant leurs affectations au cours des campagnes susvisées.

L'institution des subventions d'hébergement vise tout particulièrement ceux d'entre eux pensionnés pour invalidité, dont l'état de santé résultant de l'affection pensionnée nécessite une cure dans un établissement de repos.

Les frais de séjour ne peuvent être pris en charge au titre de l'article 64 que lorsqu'il s'agit d'une affection tuberculeuse et, d'autre part, la Sécurité Sociale n'entend pas supporter les dépenses qu'elle juge devoir incomber à l'article 64.

Dans ces cas, l'Office peut accorder une participation, sans laquelle les victimes de guerre en cause seraient obligées de renoncer à une cure dont dépend souvent une amélioration notable de leur état de santé.

=====

PLAIDOYER POUR LE DIALECTE

Faisant suite à la synthèse présentée par notre ami WEISS sur le "BILINGUISME", nous avons reçu le texte suivant transmis par le vice-président de la section du Haut-Rhin LIBOLD. La discussion reste toujours ouverte.

" La valeur culturelle et littéraire de notre dialecte ayant été, récemment encore, mise en doute par des publicistes honorablement connus pour l'indépendance de leur jugement, il pourrait paraître un peu téméraire de prendre sa défense tout en nous basant, sine ira et studio, sur des considérations ethniques et des faits solidement établis. Malgré tant d'autres préoccupations qui nous tourmentent aujourd'hui, nous ne renierons rien de notre patrimoine et nous n'oublierons surtout pas qu'il fût un temps où, par de nombreuses publications, nous avons, avec enthousiasme, soutenu l'effort de nos auteurs s'exprimant en dialecte.

....

...

Nous ne rappelons, pour mémoire, que nos conférences faites en 1909 au Casino de Strasbourg et plus tard à la "Parlote" et à la "Veillée Alsacienne", ou nos grandes études publiées dans les "Strasburger Neueste Nachrichten" (1910), dans "L'Almanach pour les Etudiants Alsaciens-Lorrains", dans les "Cahiers Alsaciens" du Dr. Bucher et plus récemment encore dans la brochure éditée pour le Cinquantenaire du Théâtre Alsacien. L'écho n'a pas toujours été bien encourageant. Il y a des auteurs aux nerfs si délicats. Mais s'il y a longtemps que leurs oeuvres sont, avec raison, tombées dans l'oubli, le mouvement reste et le dialecte est encore parlé par l'écrasante majorité de notre population. Alors face aux dénigreurs pas toujours bien inspirés, le plaidoyer s'impose

Dans son dernier recueil de poésies, chantant, comme réfugié à Périgueux, la nostalgie de son pays natal, M. Georges Baumann nous avoue que pour exprimer sincèrement toute sa pensée il n'y a que le dialecte qui lui convienne. C'est que depuis le berceau tout lui a été révélé par les sons familiers de cet idiome et qu'il n'y a rien qu'il pourrait mieux dire dans cette langue que dans n'importe quelle autre. Aussi, nous assure-t-il dans un accès de bel humour que les peuples s'entendraient bien mieux si tous parlaient l'alsacien...

Il ne peut naturellement pas être sérieusement question de remplacer le Volapük ou l'Espéranto par un dialecte ou un patois quelconque sans éveiller la jalousie des autres qui, comme par exemple les Périgourdiens ou les bretons, les Gascons ou les Flamands, ont à travers toutes les vicissitudes de l'histoire su maintenir leur parler original.

Les Alsaciens, qui, pendant la guerre, ont été évacués dans le pays de Bertran de Born ont pu constater combien la langue d'oc y est encore vivante et que l'"Ecole Félibrienne", depuis son premier président M. Auguste Chastanet jusqu'à M. Robert Benoît, a fait de la bonne besogne. Ne trouvons nous pas parmi les membres du "Bournat" des poètes et des professeurs, éminents philologues comme M. Chabaneau, Léon Clédat et Guillaume Lavaud ? Ils se sont donné comme mission de cultiver la langue des aïeux et de maintenir les vieilles coutumes du pays.

Rappelons le grand mérite de Frédéric Mistral et de Roumanille. N'oublions pas le poète-perruquier Jasmin et son volume "Las Papillotots", ni Auguste Brieux, l'auteur de l'épopée rustique "Bretons".

Citons le poète du highland écossais, Robert Burns, qui a écrit d'excellents vers dans le patois de son pays. Pensons aussi à Klaus Groth défendant avec beaucoup de verve l'emploi du patois, à son compatriote plus célèbre encore, Fritz Reutter, à Anzengruber, Gerhardt Hauptmann, Peter Rosegger, à F.P. Hebel, Ludwig Thoma, Pichler, Stelzhamer, Grasberger et tant d'autres qui ont illustré par des oeuvres littéraires respectables le dialecte de leur petite patrie.

En Alsace, nous voyons, dès le XVI^e siècle, le dialecte s'introduire dans les versions bibliques données en spectacle populaire. Au XVIII^e siècle, nous trouvons les "Fraubasengespräche", dont Madame Charlotte Engelhardt nous a conservé quelques-uns. Au XIX^e siècle, nous enregistrons les efforts des Arnold, des Stoeber, des Mühl, des Lustig, des Mangold. La fondation du "Théâtre Alsacien" apporte une nouvelle impulsion à l'art dramatique populaire donnant naissance à des auteurs s'imposant et par la qualité et par le nombre. Gustave Stoskopf, Jules Greber et Ferdinand Bastian l'emportent avec des comédies de bonne venue.

.....

Des poètes bien inspirés renforcent les rangs des défenseurs du dialecte en publiant des recueils exaltant l'amour de la petite patrie et retenant l'attention aussi bien par leur sensibilité que par l'expression savoureuse de leur langue. Nous pensons surtout aux frères Albert et Adolphe Mathis, à François-Xavier Neukirch, à Victor Schmidt, à H. Picard, Hans Carl Abel et Jean Sebas.

Tous ces poètes n'ont pas hésité d'avoir recours au dialecte pour exprimer leurs sentiments et leurs pensées. Ils ont renoncé à la gloire qui apporte un succès national ou mondial pour se contenter plus modestement de l'approbation des habitants de leur province dont ils sont les avocats les plus enthousiastes.

Pour l'Alsace, le cas se complique du fait que chez nous la question de la langue prend souvent, selon les circonstances, un aspect politique. Quant hier le conquérant allemand essayait, par tous les moyens, de germaniser le pays, aujourd'hui nos compatriotes français voudraient faire oublier le plus vite possible tout ce qui rappelle ce passé en propageant l'emploi exclusif du français. Dans les deux cas, c'est le dialecte qui sert de point d'attaque pour ceux qui sont trop empressés de le voir disparaître. Le danger paraît aujourd'hui plus grand qu'hier parce que l'Alsacien éprouve bien le besoin de parler la langue nationale ne permettant à aucun moment qu'on doute de son patriotisme tandis qu'hier il se refusait nettement de se plier aux prétentions allemandes. Aussi le français a-t-il fait beaucoup de progrès depuis la Libération et si cela ne dépendait que de la bonne volonté des Alsaciens, tout le monde le parlerait avec plaisir. Mais il y a des obstacles sérieux qui souvent entravent tout effort. Alors l'Alsacien, fier de son individualité, revient à l'emploi du dialecte, langue familière parlée à travers les siècles par la bourgeoisie autant que par le peuple tout entier.

Le fait que ce dialecte est d'origine germanique ne nous dérange aucunement. Il y a longtemps que l'Alsacien sait, pour en avoir donné la preuve par une attitude sans reproche, que la langue n'a rien à voir avec le sentiment national. Il tient à sa langue parce que de tout temps elle a été parlée chez nous et qu'il fut même un temps où elle était l'égale d'autres idiomes qui, par une pure coïncidence de circonstances particulières, ont évolué et ont servi de base à former la langue nationale allemande.

Notre dialecte alsacien est resté la langue populaire, riche et savoureuse dans son expression naturelle, d'un réalisme direct, quelquefois un peu grossier, mais absolument probe et honnête. Il est clair et précis, et s'il manque de la distinction qui selon une lettre de S.S. le Pape Pie XII adressée à Monsieur Georges Lecomte, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, a fait de la langue française "la langue de la diplomatie et des sciences spéculatives", il n'est pas dépourvu d'esprit et de cœur. Il est vrai qu'il ne connaît pas les termes abstraits et que nous n'avons pas l'habitude de l'employer pour discuter des problèmes philosophiques. Ayons tout de même qu'avec l'emprunt de quelques notions spéciales et de la terminologie appropriée, nous serions bien capables de soutenir les thèses les plus hardies. Il n'y aurait pas nécessité d'avoir recours à plus de néologismes que dans les langues classiques plus cultivées et mieux préparées pour de pareils exercices. Cet apport, si étrange qu'il puisse nous paraître, ne nous gênerait nullement, le dialecte étant une langue vivante qui, avec chaque génération, s'assimile certaines expressions nouvelles comme elle en laisse tomber d'autres employées autrefois. Il n'y a que les puristes primaires ignorant tout de l'évolution d'une langue pour crier à l'hérésie.

.....

En entreprenant la défense du dialecte, nous n'avons aucune intention de prêter appui aux arguments de quelques régionalistes acharnés ou de faire une incursion dans le domaine politique. Nous ne nous occupons que du problème linguistique comme l'ont fait avant tout les Paul Lévy ("Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine") et d'autres dialectologues distingués. Il nous reste cependant un mot à dire sur l'esprit qui domine notre enseignement général. C'est que tout comme, d'après une constatation faite par Monsieur J.J.Himly dans la "Revue d'Alsace" (4/1948, p.315), celui-ci "néglige l'histoire régionale", il a trop longtemps dédaigné l'enseignement du patois, instrument pourtant très utile pour un instituteur sachant bien le manier (L'effort récent de remédier à cette négligence est louable. Il y a eu lois et arrêtés - mais ils ne sont pas appliqués !). Ce dédain date de la Révolution où le député Grégoire a dit un jour à la Convention : "La langue doit être comme la République, du Nord au Midi, sur toute l'étendue du territoire, il faut que les discours comme les coeurs soient à l'unisson".

C'est méconnaître l'importance des forces obscures que les hommes peuvent trouver dans leur contact avec la terre et avec le milieu ancestral. Ces influences telluriques sont reconnues par les linguistes modernes. En parlant le dialecte, qui est sa langue maternelle, l'homme du peuple est plus près de la nature et de la vie. C'est dans les profondeurs mystiques du langage que réside toute véritable intelligence et c'est là que s'enveloppent les particularités de chaque peuple.

Nous n'ignorons pas que notre dialecte varie d'une contrée à l'autre et qu'il y a, par exemple, des expressions haut-rhinoises qui ne sont pas comprises par les habitants de la Basse-Alsace. Mais il y a une unité spirituelle indéniable. Le dialecte fait partie intégrante de notre patrimoine. Il faut le respecter comme tout ce qui a contribué à former la population de notre province si profondément attachée à la France. Si jamais, par le nivellement général de l'instruction publique, l'usage du dialecte devait se perdre chez nous, il faudrait sincèrement le regretter en affirmant avec A.Causse qu'il n'y a pas lieu de "chanter victoire quand le passé meurt" (A.Causse "Au temps de nos anciens").

Nous ne pensons pas que l'heure soit déjà venue de nous inquiéter sérieusement. Seulement certains préjugés rencontrés dans le milieu des intellectuels nous ont obligé d'aborder en toute impartialité un sujet que nous ne voudrions pas voir déformé par l'imcompréhension des uns et la malveillance non cachée des autres. C'est peut-être, entendons-nous bien, un problème national de grande importance, mais c'est avant tout un problème des recherches ethnographiques. Et dans ce domaine il n'est pas permis de se laisser entraîner par des considérations qui n'ont rien à y voir.

André VALMONT
(Casper)

=====

A D R E S S E S

----- Les camarades connaissant la nouvelle adresse de :

- MM. ABRAHAMSON P. & A. - STRASBOURG (partis sans adresse)
- Sergent-Chef NOYER (dont le bulletin nous est revenu)

sont priés de bien vouloir nous la communiquer. (Paul MEYER-151, Rue Th.Deck
GUEBWILLER (Ht-Rhin)

=====

V I E D E S S E C T I O N S

" H. R. "

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA SECTION LE 28.11.51 (COMITE)

Présents : Cne MEYER, MM. GROB, LIBOLD, LINDER, LUTRINGER, MARTIN, GROTZINGER.
Excusés : J.J.DOLLFUS, BITSCHENE, Dr.OFFENSTEIN, MUNIER, VENTURELLI.

Le Président ouvre la séance en rappelant la mort subite du Général NOETINGER, membre honoraire de notre amicale. Une minute de silence est observée.

L'ordre du jour prévoyait :

- 1°) Stèle de Froideconche : La stèle de Froideconche existante sera complétée par une plaque en pierre blanche artificielle portant les noms de tous les camarades qui étaient enterrés à cet endroit, et sera posée par les soins des camarades du Haut-Rhin fin mars 1952.
- 2°) Diplômes des tués : Ils sont enfin prêts à être envoyés aux familles intéressées, et vont être remis à celles-ci début 1952.
- 3°) Cas sociaux : - Un don unique de 5.000.- frs. sera envoyé à la veuve d'un de nos camarades.
 - A l'occasion de Noël, un paquet est offert aux enfants d'un camarade décédé.
 - Le bulletin est accordé gratuitement à un autre camarade, tandis qu'un paquet (à l'occasion de Noël) est envoyé à un ami actuellement dans un sanatorium.
- 4°) Radiation : Le bureau décide de demander la radiation de KAPSA Valentin (242) et ZUSSY Alphonse (253) qui malgré les avertissements et appels répétés, n'ont pas payé leurs cotisations de 1948 ...
- 5°) Section de Belfort : Elle reste attachée à la section du Haut-Rhin.
- 6°) Réunion du C.C. et Assemblée Générale de l'Amicale 1952 : Fixée le 30 mars 1952, elle aura lieu dans le Haut-Rhin (soit à Colmar, soit à Mulhouse).
- 7°) Membres bienfaiteurs : La section décide de commander au C.C. :
 - 50 cartes de 500.- frs.
 - 20 cartes de 1.000.- "
 - 10 cartes de 5.000.- "
 Mais nous tenons à spécifier que nous ne nous engageons nullement à placer toutes les cartes. Le reste sera renvoyé au CC.
- 8°) Prochaine réunion : Elle aura lieu fin janvier 1952.

AVIS AUX SECTIONS : Chaque section est priée d'adresser aussitôt le nombre de membres qui participeront à l'Assemblée Générale de l'Amicale qui se tiendra dans le Haut-Rhin le 30 mars 1952, à M.Paul MEYER - 161, Rue Th.Deck - GUEBWILLER.

=====

" B. R. "

=====

EXCURSION DOMINICALE DE LA SECTION DU BAS-RHIN

Le dimanche, 21 octobre, une quarantaine de gars du Bas-Rhin quittaient Strasbourg en autocar pour effectuer une excursion dans le vignoble haut-Rhinois et, à cette occasion, revoir quelques camarades. Après une halte au Haut-Koenigsbourg, où eu lieu la visite très intéressante du château, nous arrivions vers midi à Riquewihr. Nos camarades René DOPFF, COLLATNE, PICARD et LEHN nous attendaient et deux charmantes petites alsaciennes nous remirent, en guise de bienvenue, une magnifique gerbe de fleurs. Tous ensemble nous primes le chemin du monument aux morts où, après une brève cérémonie, à laquelle participait le porte-drapeau de notre section, nous visitâmes Riquewihr que d'autres avant nous ont baptisé "le plus joli village d'Alsace". Ce fut ensuite un vin d'honneur à la mairie offert par notre camarade René DOPFF et un repas froid auquel chacun fit honneur, mis en appétit par le grand air. Le soleil se mit de la partie et après le déjeuner, sous la conduite de René DOPFF, nous parcourîmes en long et en large les caves et les installations de la Maison DOPFF & IRION qui intéressèrent vivement tout le monde. Vers 16 heures nous primes congé de nos amis de Riquewihr et peu de temps après nous arrivions à Ostheim, où nous étions reçus par le Pasteur FRANTZ et son épouse avec lesquels, évidemment, nous ne pouvions moins faire que de nous réunir dans un café du village. Ayant ainsi repris des forces et sur la demande de quelques camarades nous décidâmes de revenir par Hunawihr où on fit visite à SEYLER qui ne nous attendait pas. Nous précisons pour les camarades qui l'ignoreraient que SEYLER est également viticulteur et il est inutile d'ajouter que sa cave fut mise à contribution, et, chacun fit revivre des souvenirs palpitants.

Mais l'heure avançait et après un dernier "Chant des Partisans" nous quittâmes Hunawihr pour rentrer à Strasbourg où nous arrivions vers 20 h. enchantés de cette bonne journée et bien décidés à nous revoir plus souvent.

=====

" P. "

=====

REUNION DU 28 OCTOBRE 1951

Présents : MM. AULIEN -- BRULLIARD -- CHARELAIN -- DEDOYARD -- DIENER -- ESCHBACH
HENAFF -- JEANGUILLAUME -- JACOB -- LEBRETON -- SCHNEIDER --
TASSET -- ZEZEOJ .

Excusés : MM. BROMBERGER -- DREYFUS -- FRANTZ -- POLACK -- WEISS François --

Excusés d'Office : (membre de la section P., actuellement en Indochine) :
M. INNOCENTI -- LACROIX -- SERRES

Absents : Mme Yves ELIARD (née Hélène FOISIL)
MM. BERTRAND & CHAUSSON -- GOBET -- MICHAUX -- ODER.

.....

La séance est ouverte sous la présidence d'ESCHBACH qui fait le point de l'activité de la section "P" et de sa situation actuelle. Il souligne notamment l'heureuse proportion des membres actifs (présents et excusés et ceux d'Indochine), tout en déplorant parmi les absents la présence de quelques rares "indécrottables" qui n'ont jamais donné le moindre signe de vie malgré convocations et lettres de rappel.

On aborde ensuite l'Ordre du Jour :

- 1°) - Présidence d'Honneur. Le Président propose de nommer F. DIENER, qui fut le créateur et le premier président de la section "P", Président d'Honneur de la section de Paris.

Cette proposition est acceptée avec enthousiasme par tous les présents.

- 2°) - Nomination d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Le poste de Secrétaire étant vacant depuis le départ de PORCHER sous les cieux africains, et ZEZOS n'ayant plus de temps nécessaire pour remplir ses fonctions de Trésorier, BRULLARD accepte d'assumer la double charge de Secrétaire et de Trésorier.

Cette nomination est approuvée à l'unanimité.

Le bureau de la section de Paris se trouve donc actuellement composé de la façon suivante :

- Président d'Honneur : Ferdinand DIENER
- Président : J. ESCHBACH
- Trésorier et Secrétaire : R. BRULLARD
- Délégué auprès du Comité Central : DEDOYARD

- 3°) - Trésorerie de la Section "P". Le Président révèle ensuite le sombre état des finances de la section "P". Après discussion il est décidé qu'il ne sera pas organisé de bal cette année : le déficit de la dernière fête est en effet un précédent trop fâcheux, sans compter que l'organisation d'un bal exigerait au préalable des frais assez importants, rendus impossibles par l'état actuel de nos finances. L'idée d'une tombola et celle de la vente de cartes de membres honoraires sont également rejetées, vu la difficulté qu'il y aurait à obtenir des résultats satisfaisants. La Brigade Alsace-Lorraine est en effet ignorée de la population parisienne et nous ne pourrions jamais trouver à Paris un climat aussi favorable qu'en Alsace.

Il est décidé en définitive que tous les frais de la section "P" qui ne pourraient être couverts par l'apport des cotisations annuelles seraient assortis par souscription entre les membres de la section "P".

- 4°) - Organisation d'un dîner de la section "P". Ce dîner est fixé au Samedi 24/11/1951 à 20 heures au Restaurant "L'ALSACE à PARIS" 6, Place St-André des Arts.

=====

A B O N N E M E N T S

RENOUVELES ET POUR LESQUELS NOUS VOUS REMERCIONS : 206 + 8 + 275 + 288 + 290
+ 7 + 138 + 278 + 6 + 9 + 205 + 5 + 73 + 58 + 212 + 169 + 273 + 122 + 71
CHANGEMENTS D'ADRESSE RECU : 290 + 73

ABONNEMENTS A RENOUELER : Cne ARGENCE 219 + BRIATTE 43 + SCHILLES 37 +
DIEMER CH. 15 + DIENER-ANCEL 65 + le Pasteur FRANTZ 14 + FREYSS 45
GEISSLER 35 + DE GAILL 63 + GENTZBOURGER M. 39 + GRAFF CH. 36 + GROB A. 12
GROB J.F. 13 + HEES 27 + HERCKES 26 + HOLL 44 + JAFFEUX 20 + LANDWERLIN 28
LEHN A. 33 + LEITZ 56 + MALRAISON 53 + le Docteur METZ 23 + MEYER M. 35
MEYER Pierre 55 + MOSER 22 + NEFF 67 + NOE 62 + NONDIER 56 + OBSTETAR 61
PFOHL 222 + RIEDINGER M. 21 + SCHEYDECKER 66 + SCHMITT G. 57 + SION 24
THIELEN 52 + le Docteur VOGEL 218 + WINTER 29 +

LE COIN DES RESQUILLEURS

ABONNEMENTS SUPPRIMES FAUTE DE PAIEMENT : 200 HENRIOU + 203 POIGNANT
289 BOURQUARD + 292 MIGNOT

ABONNEMENTS DE GRACE POUR CE MOIS : KAUFFMANN A. 209 + DORIGNY Georges 276

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE REDACTION : -300.- frs. pour 12 numéros à adresser
à Paul MEYER - 161, Rue Th. Deck
GUEBWILLER - CCP LYON 138814
- 50.- frs. pour tout changement d'adresse

Le Bulletin N° 53 adressé à notre camarade Louis COMBALDIEU (SP 53056 -
BPM 515), ainsi qu'une enveloppe, nous sont revenus portant la mention :
"inconnu". Nous déplorons sincèrement d'avoir perdu contact avec ce camarade
et prions instamment ceux qui connaîtraient sa nouvelle adresse de bien
vouloir nous la communiquer.

Il en est de même avec ZEER.

Idem avec Sergent-Chef NOYER Jean (142e Cie de Partisans - SP 82296)
Nous aimerions bien connaître l'adresse de sa famille.

Nos camarades ABRAHAMSON P. & A. semblent avoir changé d'adresse,
puisque le 36 rue de l'Hiér refuse le courrier. Si toutefois le 33, rue du
Jeu des Enfants est bon, les intéressés sont priés de virer 50.- frs.
au Cne MEYER (changement d'adresse = frais pour modifier la plaque adresse)

N ' A L L E Z - V O U S R I E N O U B L I E R ?

IL FAUT VERSER VOTRE COTISATION A VOTRE TRESORIER

IL FAUT RENOUELER VOTRE ABONNEMENT, AVANT DE

FIGURER SUR LA LISTE DES RESQUILLEURS.

Resquiller, c'était bien du temps de la BAL

C'est bien moins bien en ce qui concerne l'Amicale !

vvvvvVvvvvv